Candidature M2 et CRFPA

Par **Muppet Show**, le **06/06/2016** à **18:58**

Bonjour tout le monde,

je suis en pleine rédaction de mes lettres de motivation pour les M2 et je me posais une question.

l'année dernière j'ai été refusé aux trois M2 que j'avais demandé (11.5 de moyenne sur 4 ans, mention AB L2 (à 0.10 de B[smile33]), aucun redoublement, 2 absences au total, stage en office notariale très concluant qui m'a valu les félicitations et recommandations de mon maitre de stage...etc...)

de ce fait, je me suis inscrit à l'IEJ en vue de passer le CRFPA. Or, je ne perds pas de vue l'obtention d'un M2.

Je me demandais s'il fallait que je le souligne dans mes lettres pour montrer que je ne suis pas rester à rien faire pendant 1 an... mais étant donné que l'examen est en septembre-octobre et que la rentrée des M2 est début septembre, est ce que je ne serais pas pénalisé par rapport à ceux qui ne font que le M2...

merci de vos réponses et conseils

Par **Visiteur**, le **06/06/2016** à **19:14**

Bonjour,

A mon avis c'est surtout que ça risque d'être hard en quantité de travail pour vous...
C'est un peu comme ceux qui préparent le CRFPA pendant un M2 pro et qui se retrouvent avec la soutenance de leur stage en septembre en même temps que les examens du CRFPA à passer...

Sinon, simple curiosité, puis-je savoir sur quel motif vous avez été refusé en M2 ?

Par **Muppet Show**, le **06/06/2016** à **19:36**

Après je révise tous les soirs, le travail ne me fait pas peur on verra en septembre.

Ah ah (je me permets) je n'ai eu aucun motif pour tous les M2 demandés. "La sélection" voilà le motif universel de mes candidatures. Je ne considère pas ça comme un motif !

J'étais sur liste complémentaire pour 2 et un refus (c'était un M2 hors de mon cursus privé) mais si je n'avais pas appelé pour savoir où en était mon dossier, je n'aurais appris mon refus que par la force des choses...

Par **Visiteur**, le **06/06/2016** à **22:26**

Ah ça m'étonne qu'ils ne t'aient donné aucun motif. Je pensais qu'ils disaient le plus souvent "résultats insuffisants", "manque de place", ou "cursus inadapté"...

Par **antmar**, le **07/06/2016** à **02:11**

[citation] étant donné que l'examen est en septembre-octobre et que la rentrée des M2 est début septembre, est ce que je ne serais pas pénalisé par rapport à ceux qui ne font que le M2... [/citation]

Vous avez probablement intérêt à expliquer ce que vous avez fait pendant un an, mais si vous avez fais des stages toute l'année mentionner en outre la préparation au CRFPA n'est pas forcément nécessaire. Ce n'aura pas un effet déterminant sur votre dossier, puisque la plupart des gens préparent vraiment le CRFPA en deux / trois mois pendant l'été (en tout cas en région parisienne).

En revanche, indiquer que vous préparez le CRFPA (et que vous passerez l'examen du barreau en septembre) peut apparaître comme un point négatif pour le directeur du M2. Je connais au moins deux M2 parisiens où les directeurs n'apprécient pas vraiment que leurs étudiants s'absentent pour le CRFPA et le prennent en compte dans la sélection. C'est un point sur lequel il vaut mieux se renseigner, éventuellement auprès d'étudiants actuels du M2, avant d'envoyer son dossier de candidature. Rien ne vous empêche d'omettre votre préparation au CRFPA dans le dossier et de vous absenter le moment venu - c'est assez courant.

[citation] A mon avis c'est surtout que ça risque d'être hard en quantité de travail pour vous... C'est un peu comme ceux qui préparent le CRFPA pendant un M2 pro et qui se retrouvent avec la soutenance de leur stage en septembre en même temps que les examens du CRFPA à passer... [/citation]

Pour être passé par là, je ne partage pas l'avis d'Ezoah. Le début du M2 est très rarement une période vraiment lourde en terme de travail à fournir et le volume horaire en M2 n'est pas très lourd non plus (comparé au M1). Il est vrai que dans les M2 pro les heures de cours sont cumulés au début de l'année en raison du stage au second semestre, mais ce n'est pas pour autant ingérable de passer le barreau au début du M2. Dans ma promotion de M2 pro, 10

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

personnes l'avaient fait, et tous l'ont eu !

Pour la "soutenance de stage", je suis surpris que ça puisse être en septembre. À Paris 1 et Paris 2, les éventuels rapports de stage sont présentés à la fin juin / début juillet et les résultats de tous les M2 sont donnés pendant le mois de juillet. Idem pour les mémoires des M2 recherche.

Par **Muppet Show**, le **07/06/2016** à **07:26**

Bonjour,

Voilà ce qui est écrit sur ma réponse de candidature :

"A l'issue de la commission de sélection du master 2 procédure. Votre candidature à été retenue en liste complémentaire. Nous ferons éventuellement appel à vous en cas de désistement d'un candidat sur liste principale"

Donc c'est vrai que d'un côté, j'ai été sélectionné, mais en 2eme liste ce qui veut dire que je n'ai aucun motif pour le rejet de ma candidature en liste principale. De plus, je pense que le minimum serait de me répondre par courrier pour m'informer qu'aucun candidat de la liste principale ne s'est désisté et donc que le M2 est fermé.

Bref on ne va pas polémiquer la dessus, ça fait 5ans que je suis là bas et ça suffit largement pour comprendre le fonctionnement.

Donc selon vous, il n'est pas préférable que je signale dans la lettre de motivation que j'ai été à l'IEJ cette année? Mais étant donné que j'ai travaillé un peu partout sans rapport avec le droit j'ai peur que ça me pénalise plus que le fait que je sois absent 1 mois à la rentrée.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés